Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 32

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248108

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 7 août 1898 — N° 32 — Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

En parlant de l'inventaire des propriétés de Bellelay dressé par ordre de l'abbé Jean de Pontenet, nous avons vu que l'abbaye possédait des biens dans un grand nombre de localités. Il ne faudrait pas tirer du nombre ou de l'étendue de ces biens la conclusion que Bellelay ait joui de revenus bien considérables. L'abbaye avait en effet de la peine à faire face à toutes ses dépenses. Nous savons que les fermages qu'elle exigeait de ses colons étaient peu élevés et ne consistaient d'ordinaire qu'en céréales, blé ou avoine. Nous avons vu, d'un autre côté, que l'abbé n'avait pu payer comptant les 100 livres accordées aux sires de Boncourt pour leurs droits sur la cure de Perles. Dans l'acte par lequel Humbert de Neuchâtel accordait à Bellelay les revenus de la chappellenie de Ste-Catherine de Tavannes, l'évêque déclarait qu'il voulait venir en aide aux religieux manquant de revenus suffisants pour leur entretien. Après le séjour plus ou moins prolongé de l'abbé Nerr à Constance, et les dépenses occasionnées par ce séjour, l'abbaye serait obligée de vendre au chapitre de St-Imier, pour 37 florins du Rhin, la maison qu'elle possédait à Neuveville. L'acte de vente, qui est du 13 novembre 1417, dit que le monastère a fait cette aliénation « à cause des besoins évidents » qu'il éprouve.

Si l'abbaye de Bellelay n'avait pas surabondance de revenus, l'évêché de Bâle était à peu près complètement ruiné. Pour faire face aux dettes accumulées par son prédécesseur Jean de Vienne, le pauvre Imier de Ramstein s'était vu contraint d'engager toutes les possessions de l'évêché ; puis de recourir à des expédients et enfin de prier le St-Siège de bien vouloir le décharger d'un fardeau devenu trop lourd pour lui (1391). Fréderic de Blankenhein, évêque de Strasbourg, nommé administrateur et de l'évêché de Bâle (1391-1395) l'évêque Conrad Münch de Landskron (1393-1395) ne firent que passer et aggravèrent la situation plutôt que d'y remédier. Humbert de Neuchâtel (1395-1418), le protecteur de Bellelay et l'ami de l'abbé Nerr, aimait trop la grandeur pour pouvoir faire des économies sérieuses ; il aggrava plutôt la situation qu'il n'y remédia et dès 1404 il ne possédait plus, comme évêque de Bâle, que les villes de Delémont et de Bienne, le château d'Erguel et le vallon de Saint-Imier. Toutes les autres possessions de l'évêché étaient entre les mains de créanciers.

L'abbé Nerr fut frappé d'un grand malheur à la fin d'une carrière qui n'avait pas été sans gloire. Selon le récit de l'annaliste des Prémontrés, une bande d'aventuriers et de pillards sous la conduite d'un chef appelé Hugolin vint tout-à-coup s'abattre sur Bellelay pendant l'obscurité de la nuit. Les voleurs pillèrent l'abbaye et emportèrent vases sacrés, ornements d'église et tous les objets précieux qui leur tombèrent sous la main. Ils emmenèrent même avec eux l'abbé Nerr qu'ils retinrent captif à l 'Isle-sur-le-Doubs et qu'ils ne relâchèrent que contre une forte rançon. Rentré à Bellelay, Henri Nerr ne survécut qu'une année aux mauvais traitements qu'on lui avait infligés. Il eut bientôt la douleur d'apprendre la mort de son ami, l'évêque Humbert, arrivée à Delémont le 22 juin 1418. Il termina lui-même ses jours le 27 décembre suivant.

Heischmann I Girardin de Courfaivre. (1418-1426.) — On sait peu de choses du successeur de l'abbé Nerr, de l'abbé Heischmann Girardin, qui était originaire de Courfaivre. Après avoir pris possession de son siège abbatial, le nouveau prélat se rendit à Berne et à Soleure pour renouveler le traité de combourgeoisie que son prédécesseur avait conclu avec ces deux villes sous les auspices de l'empereur Sigismond.

Une de ses grandes préoccupations, ce fut celle d'obtenir réparation des dommages causés à son abbaye par Hugolin et par sa bande de brigands. Dans ce but, il alla trouver Martin V, probablement à l'occasion du séjour que ce pape fit à Genève du 11 juin au 23 septembre 1419, et lui dépeignit la situation misérable de son église. Une sentence d'excommunication fut lancée contre les spoliateurs qui finirent par restituer les objets qu'ils avaient enlevés à Bellelay.

A peine le monastère de Bellelay était-il rentré en possession de ses ornements et de ses vases sacrés, que des bruits de guerre vinrent inquiéter de nouveau ses paisibles habitants. Le vieux évêque Hartmann Münch de Münchenstein qui avait succédé à Humbert de Neuchâtel n'était pas parvenu, lui non plus, malgré son esprit d'ordre et d'économie, à rétablir l'équilibre dans les finances de l'évêché. Dans son impuissance et son découragement, il renonça à ses fonctions en 1423, après 5 ans d'épiscopat. Son successeur, Jean IV de Fleckenstein, fut un bon prince et un digne évêque. Alsacien d'origine, abbé du monastère bénédictin de Seltz[1]), et grand seigneur, il vint à Bâle avec une brillante escorte pour relever le rang et la dignité de l'évêque de Bâle, puis adoptant le genre de vie le plus simple et le plus modeste, se logea à Bâle dans une petite maison où il y avait à peine de la place pour lui et son secrétaire et chapelain, et évita toute dépense inutile tout en sachant être grand et

1) Seltz, dépendait du Palatinat et était enclavé dans la Basse-Alsace.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 27

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Le père Dubreuil fut, tout de même, rudement secoué quand il trouva son fils étendu sur des trois chaises dans le jardin ; cependant, comme Firmin reprenait déjà un peu meilleure mine, il lui demanda s'il ne pourrait pas bientôt l'aider aux champs. Marceline dut déclarer, avec énergie, que son frère avait besoin des plus grands ménagements ; et, devinant toute la pensée de son frère, elle ajouta :

— Mais moi, je retourne, demain, à l'usine.

Elle gagnerait bien pour deux. Et le lendemain, en effet, elle était à son métier. Mais la besogne ne lui semblait plus aussi dure ; et, au bout d'une semaine, Firmin venait déjeuner avec elle, sur le bord de la rivière. Et il en fut ainsi trois fois par semaine ; les autres jours, il allait avec ses parents, les aidant aux petites choses. Le temps se maintenait au beau, achevant l'œuvre du Dr Derbois.

Et plus rien, jusqu'à la fin du congé de convalescence, ne semblait devoir troubler la monotonie de leur existence, quand Césaire écrivit que lui aussi était tombé malade, qu'il n'avait voulu leur en rien dire d'abord, mais que cela l'avait pris aussitôt après leur départ ; et le Dr Derbois l'avait admis à l'hôpital et, maintenant, décidait de l'envoyer au pays. Il ne pouvait donner le nom de sa maladie, parce que c'était une de ces maladies qui n'ont pas de nom et qui ne se guérissent qu'avec l'air natal.

Lorsque le vieux Parisot vit son fils sans rien de cassé, avec, seulement, le teint plombé les yeux abattus, il pensa que tout cela n'était qu'une frime, un tour joué au médecin du régiment. Si, au moins, son Césaire était arrivé pour la fabrication du cidre !... La mère Parisot ne discuta pas son bonheur. Et, comme Césaire apportait une longue consultation du Dr Derbois recommandant, par-dessus tout, de lui éviter des contrariétés, elle dit à son mari :

— Tu sais, toi, surveille ta langue quand tu parleras de notre voisine !

— Tu te mets avec eux, toi aussi ! répliqua l'âpre paysan, en serrant les poings.

Tout conspirait donc contre lui ?...

— Je veux pas que not' fils ait du chagrin ! répliqua-t-elle simplement.

Deux jours après l'arrivée de Césaire, le vieux Parisot faillit se trouver mal en rentrant chez lui : son fils, aidé par Firmin, était en train d'arracher la haie qui séparait les deux jardins.

— T'es fou ?

Très calme, Césaire répondit :

— Ça me gênait pour voir Firmin ; et puis,